



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement**

Service Patrimoine Naturel – Division Biodiversité
Géologie Paysage

Affaire suivie par : Arnaud Le Nevé
Tél : 02 99 33 44 46

arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr

**Comité consultatif
de la réserve naturelle nationale
de la Baie de Saint-Brieuc**

Compte-rendu de la réunion du 22 mai 2024

Participants : liste en annexe

La réserve naturelle nationale (RNN) de la baie de Saint-Brieuc, créée le 28 avril 1998, s'étend sur 1 140 hectares en domaine public maritime, couvrant principalement une partie de l'estran sableux de la baie (38 % des 3 000 hectares de la zone intertidale du fond de baie), et 7 hectares en milieu terrestre. Site d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau, elle a été créée pour garantir la tranquillité des oiseaux du littoral en migration, en hivernage et en reproduction, et pour garantir la durabilité des ressources alimentaires pour la faune, comme ses gisements de coques et bivalves ou son rôle de nourricerie pour certains poissons. Elle abrite également un patrimoine botanique et géologique riche et original. Les activités humaines, de loisirs ou professionnels, assez nombreuses dans la baie, sont réglementées par décret et par arrêté préfectoral. Ainsi, la réserve est soucieuse d'offrir le spectacle d'une nature en bon état de conservation et de le faire partager aux populations riveraines et aux visiteurs de tous horizons, tout en recherchant la durabilité d'activités humaines respectueuses de ce spectacle et des ressources naturelles de la baie. Sa gestion est confiée par l'État à deux organismes qui se complètent sur les missions de suivis scientifiques, de communication et de police de l'environnement : la collectivité Saint-Brieuc-Armor-Agglomération et l'association Vivarmor Nature.

Ordre du jour :

Introduction

1. Présentation du rapport d'activités 2023
2. Évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la réserve, et programmation 2024 – 2028
3. Présentation du budget et du programme 2024
4. Exposé sur un suivi de long terme : le gisement de coques
5. Exposés sur les trois études en cours sur la période 2024 – 2025 : « diagnostic du patrimoine naturel et des usages », « Avitrack » et « EvoSedEau »
6. Exposé sur l'Espace naturel sensible des Dunes de Bon Abri et ses enjeux de conservation

Introduction

Monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes d'Armor, préside la séance. La vice-présidence du comité est assurée par le préfet maritime, représenté par Monsieur

Préfecture des Côtes d'Armor
1 place du Général de Gaulle – BP 2370
22023 SAINT-BRIEUC cedex 1
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 8h00 / 17h30 au 02 21 27 30 22
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

VILBOIS, directeur adjoint de la DDTM des Côtes d'Armor, délégué mer et littoral.

Le président remercie les participants pour leur présence et, avant d'examiner les points à l'ordre du jour, évoque des sujets d'actualité et partage des considérations générales.

Ancrage territorial

Réserves naturelles de France (RNF) va financer des diagnostics d'ancrage territorial pour un certain nombre de réserves naturelles en France. Concernant la Bretagne, 10 réserves sont candidates sur la période 2025 – 2026, sachant que la RNN de la baie de Saint-Brieuc a pris les devants en lien avec RNF et a commencé son diagnostic d'ancrage en 2024, dans le cadre de l'étude « diagnostic du patrimoine naturel et des usages » (cf. ci-après).

Grâce au protocole élaboré par RNF et sa boîte à outils, les réserves pourront évaluer leur ancrage et identifier les leviers d'amélioration de celui-ci.

Adaptation au changement climatique

Parallèlement et dans la suite du programme national Life Natur' Adapt 2018 – 2023, la Région Bretagne et la DREAL lancent un projet « Réserves naturelles et changement climatique en Bretagne ». Il s'agit d'identifier leurs fragilités face au changement climatique, de leur fournir les moyens et les conditions pour s'y adapter, et de positionner les réserves, et plus largement les aires protégées, en tant que solutions d'adaptation bénéficiant à l'ensemble du territoire.

La RNN de la baie de Saint Brieuc fait partie des 6 réserves naturelles candidates pour bénéficier de ce projet dès 2024.

Rappel sur l'extension de la RNN des Sept-Îles

Pour rappel, le décret d'extension de la RNN des Sept-Îles a été signé le 19/07/2023 et cette extension a été inaugurée le 25 août.

Il reste à ce jour à installer le nouveau comité consultatif et le conseil scientifique à désigner. Cette gouvernance est en passe d'être finalisée (consultation de la LPO et des pêcheurs en cours).

Actualité de la RNN de la baie de Saint-Brieuc

Trois études en cours sur 2024 – 2025 présentées en séance viendront alimenter les réflexions autour d'une future extension de la réserve.

Dans la suite de ce comité, il est prévu que les gestionnaires de la réserve reviennent plus en détail sur ces trois études.

Le président souligne le travail réalisé par les co-gestionnaires, Saint-Brieuc-Armor-Agglomération et Vivarmor Nature, et rappelle que ce type de gestion à deux opérateurs est un cas de figure plutôt rare dans le paysage des gestionnaires de réserves naturelles en France. Il remercie pour le travail réalisé de surveillance, de gestion et d'animation du site.

Il rappelle que le territoire de la RNN représente un espace naturel remarquable par la richesse de sa faune et de sa flore, et constitue un atout indéniable, sur le plan environnemental, patrimonial et touristique, pour la baie de Saint-Brieuc, ses acteurs et les populations qui y vivent.

La RNN est aussi un territoire confronté à l'échouage des algues vertes. Sur les huit baies du Finistère et des Côtes-d'Armor les plus concernées, la baie de Saint-Brieuc, dans sa partie Est, est de loin la plus impactée.

Au-delà des conséquences environnementales, que ce phénomène d'eutrophisation fait peser sur le milieu, il y a, comme chacun le sait, un enjeu prioritaire de santé publique et de sécurité/protection des populations. La responsabilité des pouvoirs publics est de

prévenir tout risque d'intoxication à l'hydrogène sulfuré.

A côté du volet préventif, levier indispensable et prépondérant pour limiter la prolifération des algues vertes, le ramassage en mer (volet curatif du PLAV) peut constituer une option pour gérer certaines situations sensibles, et réduire le stock de reconduction, paramètre majeur dans le redémarrage des échouages d'une saison à l'autre. Il ne s'agit pas de faire du ramassage en mer « l'alpha et l'oméga » de la gestion de la problématique de la gestion des algues vertes, mais il ne s'agit pas non plus de fermer la porte d'emblée à cette option, qui pourrait être porteuse de solutions, ponctuelles et localisées, adaptées à certains secteurs à risques.

Les services de l'État sont conscients que le sujet du ramassage en mer des algues est un sujet sensible, source de préoccupations légitimes pour les gestionnaires de la RNN.

Aussi est-il nécessaire de rappeler :

- qu'il ne s'agit pas bien entendu de porter atteinte aux espaces ni aux espèces ;
- que les expérimentations seront conduites dans le respect du cadre réglementaire (autorisation d'intervention en RNN).

Dans le respect des enjeux environnementaux, il s'agit de rechercher et de tester des solutions innovantes, susceptibles d'apporter des réponses adaptées à certaines situations critiques.

Pour ce faire, il est essentiel qu'un dialogue ouvert et constructif sur ce sujet s'établisse entre les acteurs et chacun doit :

- respecter le principe que toute expression, tout point de vue sont légitimes et respectables ;
- se mettre à la place de l'autre et comprendre ses contraintes ;
- accueillir de manière ouverte et sans a priori les propositions des autres ;
- se placer dans une attitude de recherche de compromis.

Il s'agit de faire émerger des positions partagées entre les acteurs du territoire concernés par la RNN. Sinon il y a un risque que les acteurs soient dans l'opposition. Cette situation n'est pas souhaitable, ni tenable sur le long terme. La RNN s'inscrit en effet dans un territoire, avec des acteurs, des activités et des riverains/usagers, et elle ne peut se couper de cet « écosystème » humain et socio-économique.

1. Présentation du rapport d'activités 2023 (par Alain Ponséro, conservateur de la réserve)

- **Conservation du patrimoine naturel**

Présentation des faits marquants en 2023 : bilan de l'hivernage de l'avifaune, événements naturalistes remarquables (nidifications d'espèces rares – Petit Gravelot, Gorgebleue à miroir, présence d'espèces occasionnelles, reproduction d'un Phoque veau-marin dans l'estuaire du Gouessant...), les actualités de 2023 (travaux sur la délimitation du camping de Bon-Abri avec le propriétaire, suivi des tests Efinor, entretien du balisage et du panneautage de la réserve...).

À souligner :

- les nombreuses entrées dans la réserve liées à sa proximité avec de nombreuses agglomérations qui nécessitent une signalétique importante en entretenir annuellement,
- un projet d'arrêté municipal de protection du site de Saint-Maurice, en collaboration avec Lamballe-Armor, prévu pour entrer en vigueur en avril 2024, afin d'éviter les risques d'intoxication liés aux algues vertes et pour garantir une zone de tranquillité en faveur de l'avifaune et des phoques.

- **Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel**
Présentation des études menées en 2023 : synthèse ornithologique, poissons amphihalins, programmes de recherche...
- **Sensibilisation du public, éducation à l'environnement**
Les « ambassadeurs de la baie » ont cumulé 818 heures de présence pour sensibiliser 1 098 usagers de la baie. Participation de la réserve à de nombreuses manifestations culturelles et scientifiques dans les communes proches et ailleurs dans le département. Exposition et animations pour les 25 ans de la réserve. Édition de la lettre de la réserve. Réalisation de petites vidéos sur le patrimoine naturel de la réserve et ses actions visibles sur Youtube, dont certaines cumulent plusieurs milliers de vues.
- **Surveillance du territoire et police de l'environnement**
Bilan de la surveillance et des actions de police sur le territoire : 220 heures consacrées à la surveillance du site. Le nombre d'infractions est en baisse pour la quatrième année consécutive, mais le temps de présence des agents de police est à prendre en compte dans cette appréciation.
Le site de Bon Abri cumule le plus d'infractions et les chiens non tenus en laisse en représentent la majorité (70%). À noter une augmentation des infractions concernant la circulation d'engins à moteur (6 % contre 2 % en 2022), concernant la circulation des cycles et concernant la pénétration des personnes en « zone de protection renforcée ».
L'équipe de la réserve travaille de manière conjointe et rapprochée avec les polices municipales des communes de Saint-Brieuc-Armor-Agglomération et Lamballe-Armor, avec la gendarmerie et l'OFB. Elle dispense des formations aux policiers municipaux.

Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière. Le rapport d'activité 2023 est adopté.

2. Évaluation du plan de gestion 2019 – 2028 à mi-parcours et nouvelle programmation (par Enora Gonidec – Le Bris, service civique)

Contrairement à sa rédaction et à son évaluation finale après 10 ans de mise en œuvre, l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion d'une réserve naturelle nationale, n'est pas imposée dans le Code de l'environnement, mais recommandée dans la méthodologie portée par « Réserves naturelles de France ».

Il ne s'agit donc pas de redéfinir les objectifs de gestion à long terme (au nombre de 8 pour la RNN de la baie de Saint-Brieuc), mais d'évaluer le degré de mise en œuvre des opérations qui composent ces objectifs de long terme.

La méthode d'évaluation scrute les résultats obtenus par chaque opération, selon une structuration thématique : management, communication et accueil du public, police/surveillance, recherche scientifique, connaissance et suivi du patrimoine naturel, entretien et gestion du site.

Les résultats indiquent 75,3 % d'opérations réalisées à mi-parcours (avec une note de 8,7/10), 12,1 % réalisées partiellement et 12,5 % non réalisées, ce qui est un bon résultat en comparaison des précédents plans de gestion.

Sur les 182 opérations programmées en 2019, seules 4 ne sont pas maintenues et 13 ont

été ajoutées : prise en compte du changement climatique, nouveaux programmes de recherche, réalisation du diagnostic du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et du périmètre des aires protégées.

Le comité fait aussi remarquer qu'il ressort de cette évaluation que la réserve jouent un rôle important dans l'apprentissage, en accueillant un grand nombre de jeunes en formation, de tous niveaux d'étude, et de toutes provenances (principalement des universités bretonnes, mais aussi d'autres régions). En 2023, une quinzaine de jeunes ont ainsi été accueillis en stage, de la 3^e au master. La réserve offre un cadre intéressant pour valider un cursus universitaire. Ce rôle dans la formation est aussi rendu possible grâce aux liens avec l'association Vivamor Nature et ses compétences scientifiques, et grâce au fait que l'équipe de gestionnaires s'est étoffée en passant de 3 à 6 salariés depuis 2019.

Il est cependant rappelé que la gestion sur le long terme ne peut pas reposer sur des stagiaires et qu'elle nécessite des moyens pérennes.

L'évaluation permet d'identifier de nouveaux besoins comme celui de bureaux plus spacieux adaptés au renforcement récent de l'équipe des gestionnaires.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours sont adoptés par le comité.

3. Présentation du programme 2024 et du budget prévisionnel (par Alain Ponséro)

Outre les opérations de routine, d'entretien et de suivis, il est prévu en 2024 : la mise en place d'une clôture entre le camping et le DPM, le renforcement du balisage de la zone de protection renforcée d'Yffiniac, la réalisation des programmes d'étude EvoSedEau, Avitrack, ainsi que la réalisation du diagnostic du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et du périmètre des aires protégées, la mise en place d'une signalétique sur les grèves de Languieux et d'Yffiniac.

Le budget global de fonctionnement de la réserve pour l'année 2024 s'élève à 601 388 € pour les deux co-gestionnaires. Pour les actions menées par Saint-Brieuc-Armor-Agglomération, le budget de fonctionnement s'élève à 170 694 €, et s'élève à 430 694 € pour Vivarmor Nature. L'État contribue à ce budget à hauteur de 21 % et le Fonds vert qui finance de nouvelles études scientifiques, à hauteur de 51 %.

Le budget prévisionnel et la programmation 2024 sont adoptés par le comité.

4. Exposé sur un suivi de long terme : le gisement de coques (par Alain Ponséro)

Le programme de suivi du gisement de coque a été initié en 2001 sous l'impulsion de la DDTM et du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins 22 (CDPMEM) qui recherchaient des données quantitatives de la ressource disponible. À partir de 2013, le suivi a été étendu à l'ensemble des mollusques bivalves de la zone intertidale des anses d'Yffiniac et de Morieux. Les outils de modélisation mis au point permettent de produire un bilan qui est transmis à la DDTM et au CDPMEM. Le modèle peut estimer les quantités de coques exploitables par les pêcheurs sur 1 ou 2 années. Ces résultats sont mis à disposition des pêcheurs professionnels afin qu'ils puissent avoir une meilleure visibilité de leur activité. L'expertise acquise par la Réserve naturelle dans l'évaluation de gisement est exportée au niveau national dans le cadre du programme Littorea.

Depuis 2017, on observe régulièrement des phénomènes de surmortalité des coques de taille commercialisable. Ainsi, suite à une forte reproduction des coques en 2021, on prévoyait en 2023 et 2024 une forte augmentation de la ressource. Or, on a observé en 2023, une diminution de cette ressource (58 % au-dessous de la moyenne depuis 2001) qui devrait se maintenir à des niveaux faibles en 2024. L'exploitation professionnelle du gisement de coques a ouvert le 12 novembre 2023. Le CDPMEM a alerté la réserve sur les quantités très faibles qui sont récoltées, atteignant difficilement les 15 kg par pêcheur/jour. Ainsi, le CDPMEM indique aux membres du comité qu'à un mois et demi de la fermeture de la pêche à la coque, le volume total pêché atteint aujourd'hui moins d'une tonne, alors qu'une pêche « normale » atteint 10 tonnes en fin de saison. Pour certains pêcheurs, il n'est actuellement même plus rentable de se rendre en baie.

Les causes de ce déclin ne sont pas précisément connues. Vivarmor indique que la coque a disparu de l'anse de Binic. En baie de Somme, une forte mortalité a également été observée en juin et juillet 2023, liée, en période de mortes eaux, à de fortes chaleurs et des eaux chaudes, ainsi qu'à la présence de la bactérie *Vibrio aestuarianus*.

Le CDPMEM et les gestionnaires de la réserve s'accordent à dire qu'il convient de mener des études pour vérifier certaines hypothèses (changement climatique, braconnage nocturne, virus...).

5. Études en cours sur la période 2024 – 2025 (par l'équipe des gestionnaires)

- **Avitrack : étude des zones fonctionnelles de l'avifaune en baie de Saint-Brieuc,**
- **EvoSedEau : étude de la dynamique sédimentaire et des paramètres physico-chimiques de l'eau en baie de Saint-Brieuc,**
- **Diagnostic sur les enjeux et les usages de la RNN**

Le programme AviTrack vise à étudier l'utilisation de la baie par les oiseaux à l'aide de suivis GPS. L'objectif est de développer les connaissances nécessaires pour juger de la pertinence du périmètre actuelle de la réserve au regard des fonctions écologiques de la baie pour les oiseaux. Ce programme est notamment mis en œuvre avec l'Université de la Rochelle (LIENS), l'Office français de la Biodiversité et des gestionnaires d'aires marines protégées. Certains partenariats sont d'ores et déjà envisagés à l'échelle internationale.

Le programme EvoSedEau co-porté avec l'Université de Bretagne Sud et le Cerema de Saint-Brieuc porte, quant à lui, sur l'étude de l'évolution sédimentaire à long-terme de la baie de Saint-Brieuc et le suivi des paramètres physico-chimiques de la masse d'eau. Les résultats d'EvoSedEau seront mis au service de la gestion de la baie.

Le « diagnostic du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et des périmètres des aires protégées » a fait l'objet d'une présentation détaillée au précédant comité consultatif. L'équipe de la réserve naturelle a initié en 2023 ce diagnostic qui est mené jusqu'en 2025. L'objectif est d'étudier, sur un périmètre élargi allant en mer jusqu'à une ligne joignant le Cap d'Erquy à Saint-Quay-Portrieux, et prenant en compte la frange littorale terrestre, les enjeux de biodiversité et de géodiversité ainsi que les activités et les usages qui peuvent les impacter. Ce diagnostic va permettre d'évaluer les besoins de protection de ces enjeux et servira de base pour réfléchir à la pertinence des périmètres des aires protégées existants actuellement en baie de Saint-Brieuc. Ce diagnostic est mené en concertation avec des partenaires et des experts locaux. Il s'agit d'une synthèse bibliographique, sans suivi supplémentaire sur le terrain.

Hasard du calendrier, il est indiqué aux membres du comité que l'OFB a commencé une étude similaire concernant le périmètre de Natura 2000 en mer. Ces deux diagnostics viendront se compléter et s'alimenter de manière réciproque.

6. L'ENS des Dunes de Bon Abri : enjeux de conservation, gestion du site et travail pédagogique (par Muriel Fagot, Conseil départemental des Côtes d'Armor)

En partenariat entre le Conseil départemental et les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc, un premier plan de gestion avait été élaboré en 2015 afin de définir une stratégie d'intervention à l'échelle du site des dunes de Bon-Abri, propriété du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Ce second plan de gestion (2024 – 2034) émane d'un travail de réflexion mené dans le cadre d'un sous-groupe issu du Conseil Scientifique de la réserve.

L'état des lieux écologique a notamment porté sur les végétations, la flore, la fonge (particulièrement riche en lien avec les saulaies vieillissantes préservées), les Chiroptères (avec une modélisation mettant en évidence l'importance du littoral en comparaison du cœur de la presqu'île d'Hillion déserté par ces animaux), les Oiseaux et les Amphibiens.

Il a permis de hiérarchiser 6 enjeux de conservation à l'échelle du site :

- habitats naturels,
- espèces à forts enjeux de conservations,
- naturalité des milieux (dont évolution naturelle des boisements),
- diversité des milieux (ouverts/fermés),
- fonctionnalités du site avec l'extérieur,
- accueil du public.

Ces objectifs sont déclinés en 27 fiches-actions à réaliser pour les dix prochaines années.

Parmi ces actions, le CD 22 mentionne la fauche des prairies avec exportation, le suivi des espèces floristiques exotiques envahissantes, le maintien et l'entretien des mares, la veille foncière en collaboration avec le Conservatoire du littoral, le suivi de la fréquentation humaine avec un compteur affichant 40 000 passages en 2023, le recul du parking, le contrôle du site en partenariat avec les gestionnaires de la RNN.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôture la réunion.

Prochaine réunion : 1^{er} semestre 2025

Le Préfet des Côtes d'Armor



Stéphane Rouvé

**Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc
Liste des participants – 22 mai 2024**

Présidence : Monsieur Stéphane Rouvé, préfet des Côtes d'Armor

Représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'État intéressés

Monsieur le sous-préfet chargé de l'eau, des algues vertes et de la transition agroécologique	Préfecture des Côtes d'Armor	M. Raphaël Guillet
Monsieur le Vice-Amiral d'escadre	Préfet Maritime de l'Atlantique	Excusé
Monsieur le Directeur	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	M. Arnaud Le Nevé, chargé de mission de la division Biodiversité Géologie Paysages
Monsieur le Délégué à la mer et au littoral, directeur adjoint	Direction départementale des territoires et de la mer 22	M. Pierre Vilbois
Madame la directrice par intérim	Direction départementale de la protection des populations	Excusée
Monsieur le Délégué régional	Conservatoire du littoral et des espaces lacustres	Excusé
Monsieur le Commandant	Groupement de Gendarmerie des Côtes-d'Armor	Colonel Stéphane Privat
Monsieur le Président	Chambre de commerce et de l'industrie des Côtes d'Armor	Excusé

Élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

Monsieur le Président	Conseil départemental des Côtes d'Armor	M. Jean-Marie Benier, vice-président Mme. Muriel Fagot, chargée de mission
Madame le Maire	Hillion	Mme. Annie Guennou
Monsieur le Maire	Saint-Brieuc	Excusé
Monsieur le Maire	Lamballe – Armor	Représenté par M. Pierrick Briens
Monsieur le Président	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Jean-Marc Labbé, vice-président, M. Xavier Jardi, directeur de la transition écologique Mme Morgane Oisel, chargée de mission N2000

Représentant des propriétaires et des usagers

Monsieur le Président	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Représenté par Mme. Audrey Thebault
Monsieur le Président	Fédération départementale des chasseurs	Mme. Marine Jolibert, technicienne
Monsieur le Président	Association des cavaliers d'extérieur des Côtes-d'Armor	Représenté par M. Jackie Brunet
Monsieur le Président	Comité de la Fédération française de Randonnée des Côtes-d'Armor	M. Didier Gueux, vice-président
Monsieur le Président	Comité des pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor	M. Claude Bougault

Monsieur le Président	Comité de Voile des Côtes-d'Armor	Excusé
-----------------------	-----------------------------------	--------

Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels

Monsieur le Président	Vivarmor Nature	M. Didier Toquin, vice-président
Monsieur le Président	Conseil scientifique de la RNN	M. Pierre Yésou
Monsieur le Président	Groupe mammalogique breton	Excusé
Monsieur le Président	Eau et Rivières de Bretagne	Représenté par M. Philippe Traissac

Gestionnaires de la réserve

Conservateur	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Alain Ponséro
Garde assermenté	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Cédric Jamet
Chargé de mission scientifique	Vivarmor Nature	M. Anthony Sturbois
Chargée d'étude	Vivarmor Nature	Mme. Nolwenn Solsona
Service civique	Vivarmor Nature	Mme. Enora Gonidec – Le Bris
Stagiaire en master	Vivarmor Nature	Mme. Morgane-Katell Châtelain
Apprenti	Vivarmor Nature	M. Tom Catherine